

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DELEGATION REGIONALE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

PARC NATIONAL DE BOUBA NDJIDDA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

REGIONAL DELEGATION OF FORESTRY
AND WILDLIFE

BOUBA NDJIDDA NATIONAL PARK

BP 126 GAROUA Tél : 697604341 / 668973012
E-mail : boubandjiddaparc@gmail.com

N° _____/R/RNO/DRFOF/PNBN

Koum, le _____

RAPPORT ANNUEL DU PARC NATIONAL DE BOUBA NDJIDDA

**UNITE TECHNIQUE OPERATIONELLE DE 1^{ERE}
CATEGORIE TRANSFRONTALIERE
REGION DU NORD, DEPARTEMENT DU MAYO REY
ANNEE 2023**



Rédigé par :

SERGE PATRICK TADJO

Ingénieur de Conception des Eaux, Forêts et Chasse

Master en Aménagement et Gestion Participative des Ressources Forestières

CONSERVATEUR DE L'UNITE TECHNIQUE OPERATIONELLE BOUBA NDJIDDA

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
1. INTRODUCTION.....	1
1.1. SITUATION ADMINISTRATIVE	1
1.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	2
2. PRESENTATION DES PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS SUIVANT LA MATRICE DU BUDGET PROGRAMME (CHAINE PPBS).....	3
2.1. PROGRAMME 056 : SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES.....	4
3. GESTION ADMINISTRATIVE	10
3.1. RESSOURCES HUMAINES	10
3.2. INFRASTRUCTURES	11
3.3. MATERIELS ROULANTS.....	13
3.4. MATERIEL TECHNIQUE	14
3.5. ARMEMENT.....	15
4. LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE ET SUIVI DU CONTENTIEUX FAUNIQUE	18
4.1. LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE	18
4.1.1. Planification et mise en œuvre des actions de LAB	18
4.1.2. Effort de patrouille	20
4.1.3. Difficultés rencontrées.....	22
4.1.4. Etats des lieux des menaces.....	23
4.1.5. Résultats des actions de contrôle.....	23
4.2. SUIVI DU CONTENTIEUX FAUNIQUE	25
4.2.1. Mise en œuvre du suivi du contentieux	25
4.2.2. Etat des lieux du contentieux faunique	26
4.2.3. Difficultés rencontrées.....	27
5. SUIVIE ECOLOGIQUE.....	28
5.1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE SUIVI ECOLOGIQUE.....	29
5.1.1. Elaboration de la stratégie de suivi écologique.....	29
5.1.2. Suivi des carnivores et de leurs proies au moyen des caméras pièges	29
5.1.3. Suivi des grands et moyens mammifères au moyen du survol	32
5.2. MISE EN ŒUVRE DES AMENAGEMENTS DE GESTION	33
5.3. DIFFICULTES RENCONTREES.....	34
6. ECODEVELOPPEMENT ET GESTION PARTICIPATIVE	35
6.1. ECODEVELOPPEMENT.....	36
6.2. GESTION PARTICIPATIVE	37
7. GEOMATIQUE	42
7.1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE GEOMATIQUE.....	43

8.	GESTION TRANSFRONTALIERE	44
8.1.	MISE EN ŒUVRE DES PATROUILLES TRANSFRONTALIERE	45
8.2.	REDEFINITION DE LA STRATEGIE LAB TRANSFRONTALIERE	45
8.3.	PARTICIPATION AUX REUNIONS DES DIFFERENTS ORGANES DE GESTION CBPE, CTPE, CBSA ET PFBC	45
8.4.	DIFFICULTES RENCONTREES	46
9.	PERSPECTIVES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2024	47
9.1.	PERSPECTIVES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2024	48
10.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	50
10.1.	CONCLUSION.....	51
10.2.	RECOMMANDATIONS.....	51

1. INTRODUCTION

1.1. SITUATION ADMINISTRATIVE

Dénomination	UNITE TECHNIQUE OPERATIONNELLE BOUBA NDJIDDA
Adresse	S/C DRFOF NORD B.P. 126 GAROUA
Téléphone	(00 237) 697604341 / 668973012
E-mail	boubandjiddaparc@gmail.com
Arrondissements	REY BOUBA, TCHOLIRE, MADINGRING et TOUBORO
Département	MAYO REY
Région	NORD
Superficie	724 152 Ha
Coordonnées géographiques	- 8° 25 et 9° de latitude NORD - 14°25 et 14°55 de longitude EST
Limites	- Au Nord, la République du Tchad ou le Parc de Sena Oura - A l'Est la ligne reliant les villages Kouloumbou et Djibao - A l'Ouest, le Mayo Vaïmba - Au sud, l'axe Koum-Madingring

La figure 1 présente la situation administrative de l'Unité technique Opérationnel Bouba Ndjidda.

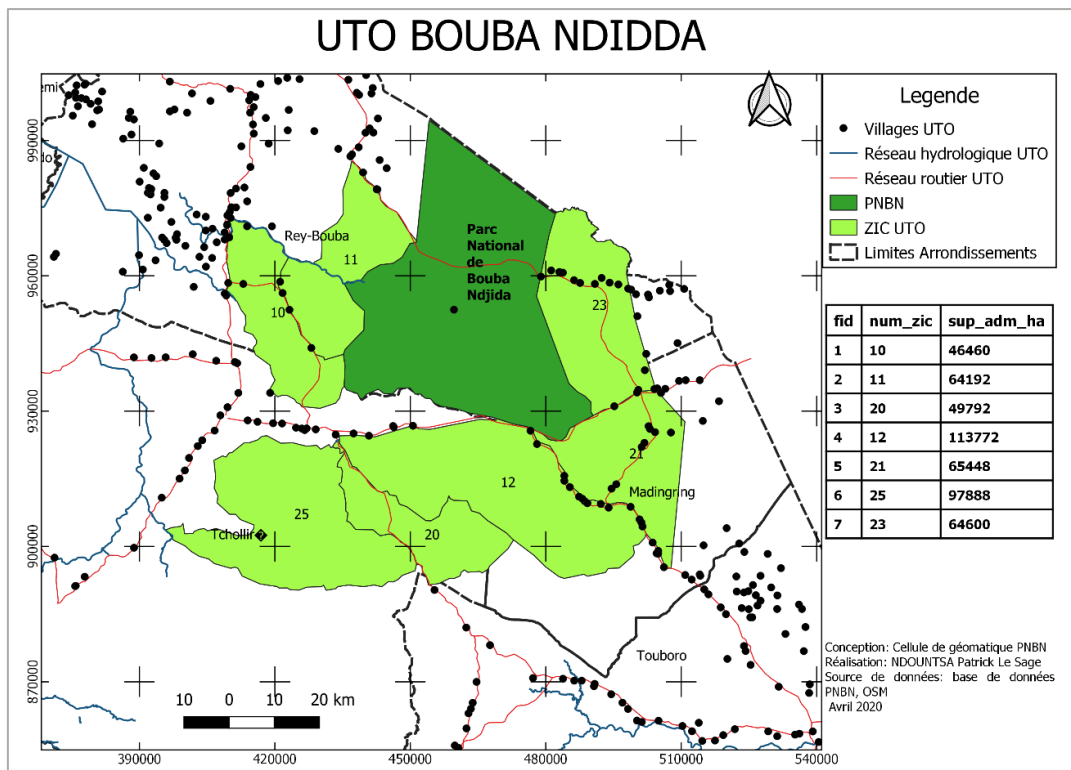


Figure 1: Situation administrative de l'Unité Technique Opérationnelle Bouba Ndjidda

1.2. CADRE INSTITUTIONNEL

Le Parc National de Bouba Ndjidda (PNBN) et ses sept (07) zones de chasse périphériques, constitue l'Unité Technique Opérationnelle (UTO) BOUBA NDJIDDA avec une superficie d'environ un (01) million d'hectares. Cette UTO renferme une biodiversité importante et plusieurs espèces endémiques dont l'importance n'est plus à démontrer pour la conservation de la faune sauvage et la chasse sportive. Outre l'importante biodiversité cette UTO revêt une importance internationale car elle forme avec le Parc national de Séna Oura au Tchad, le Complexe transfrontalier appelé Binational Séna Oura - Bouba Ndjidda.

Le parc PNBN est un service déconcentré du Ministère de Forêts et de la Faune et la mise en œuvre de ses activités se fait conformément aux orientations stratégiques du Programme 056 (Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées). Au cours de l'année 2023, le service de Conservation PNBN avec l'appui de ses partenaires, s'est attelé à contribuer l'atteinte des valeurs cibles de la feuille de route du Programme 056.

Le présent rapport porte sur les activités réalisées par les services de conservation du PNBN au cours de l'année 2023 et s'articule autour des points suivants :

- Introduction ;
- Présentation des principaux résultats atteints suivant la matrice du budget programme (chaîne PPBS) ;
- Gestion administrative ;
- Lutte contre le braconnage et suivi du contentieux faunique ;
- Suivi écologique ;
- Ecodéveloppement ;
- Géomatique ;
- Gestion transfrontalière
- Perspectives et Conclusion.



2. PRESENTATION DES PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS SUIVANT LA MATRICE DU BUDGET PROGRAMME (CHAINE PPBS)

2.1. PROGRAMME 056 : SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES

INTITULE DU PROGRAMME : SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES

OBJECTIF DU PROGRAMME : CONTRIBUER A L'AUGMENTATION DES RECETTES FISCALES ET PARAFISCALES DU SOUS SECTEUR A TRAVERS LA GESTION DURABLE ET LA VALORISATION DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES.

INDICATEUR DU PROGRAMME : RECETTES FISCALES SOUS SECTORIELLES SPECIFIQUES A LA GESTION DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES

ACTIONS :

- 1- Aménagement des zones de chasse (ZIC, ZICGC)
- 2- Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées
- 3- Aménagement des Aires protégées
- 4- Promotion de l'écotourisme dans et autour des aires protégées
- 5- Renforcement de la compétence des professionnels et spécialistes de la faune
- 6- Pilotage du programme

ACTION 2 : SECURISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTEGEES

Objectif :

Indicateurs :

Activités 2 : Lutte contre le braconnage et la criminalité faunique

Tache 114 : Sensibiliser les populations sur la législation faunique et la conservation de la biodiversité dans le Parc National de Bouba Ndjidda

Tache 138 : Organiser les patrouilles dans le Parc National Bouba Ndjidda

1. Description des tâches

Tâche 138 : Organiser les patrouilles dans le Parc National Bouba Ndjidda

Opération 1 : Organiser des patrouilles de surveillance

Opération 2 : Organiser le survol aérien

Opération 3 : Organiser des opérations coup de poing

Tache 114 : Sensibiliser les populations sur la législation faunique et la conservation de la biodiversité dans les aires protégées

Opération 1 : Organiser des réunions de sensibilisation autour de l'UTO

Opération 2 : Participer à la mise en place des comités communaux et riverains

2. Moyens et ressources mis à la disposition de l'activité

Désignation des moyens et des ressources/tâche	Valeur			Observations
	Prévision	Réalisation	Ecarts	
Tâche 138 : Organiser les patrouilles dans le Parc National Bouba Ndjidda	2 555 000	2 555 000	0	
Tâche 114 : Sensibiliser les populations sur la législation faunique et la conservation de la biodiversité dans les aires protégées	425 000	425 000	0	

3. Synthèse des objectifs poursuivis et des indicateurs

Activité	Tâches	Indicateurs de suivi	Résultats
Activités 2 : Lutte contre le braconnage et la criminalité faunique	Tâche 138 : Organiser les patrouilles dans le Parc National Bouba Ndjidda	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de missions LAB effectuées - Nombre de contrevenants interpellés - Nbre de PV dressés - Qte de produits saisis - Ordres initiaux d'Operations - Rapport de mission 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les parties du parc sont parcourues par les patrouilles de contrôle - Réductions des intrusions et installations des contrevenants dans le Parc - Meilleure couverture du PNB par les équipes de surveillances
	Tâche 114 : Sensibiliser les populations sur la législation faunique et la conservation de la biodiversité dans les aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de sensibilisation organisées - nombre de comité communaux et riverains mis en place - Nbre de dénonciations enregistrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations riveraines sont de mieux en mieux sensibilisées sur l'importance de la préservation des ressources naturelles et fauniques. - Les comités communaux et riverains sont mis en place et jouent pleinement leurs rôles.

4. Tableau des tâches

Tâche	Catégorie d'indicateurs	Indicateurs	Valeur			Détails/commentaires
			Prévision	Réalisé	Écart	
Tâche 138 : Organiser les patrouilles de surveillance dans le PNB	Indicateurs de mise en œuvre	Nombre d'ordres initiaux	275	275	0	Ces activités sont réalisées avec l'appui financier et technique du projet BSB YAMOUSSA
		Nombre H/J patrouille LAB à pied	11295	11295	0	
		Nombre H/J LAB hors patrouille	6163	6163	0	
		Total H/J LAB	17458	17458	0	
		Km de patrouille LAB parcouru à pied	7728,2	7728,2	0	
		Nombre d'heures de vol	81,2	81,2	0	
		Km de vol de surveillance	12996	12996	0	
	Indicateurs de résultats	Nombre de saisies	713	713	0	Pêche : 43 filets
						Braconnage : 51 Cartouches de munition ; 367 câbles métalliques ; 17 armes artisanales, 118 flèches ; 3 arcs ; 8 lances ; 71 couteaux et machettes ; 21 carquois
						Orpaillage : 12 pelles et pioches
		Nombre de contrevenants interpellés	689	689	0	Transhumance : 1 marqueur de bétail
						86 braconniers, 342 bergers, 42 orpailleurs, 176 pêcheurs et 43 divers
						74 braconniers, 110 bergers, 21 orpailleurs, 16 pêcheurs et 5 divers
Nombre de PVA dressés et transmis au parquet	274	274	0			
Nombre de contrevenants remis à la justice	226	226	0			
Tâche 114 : Sensibiliser les populations sur la législation faunique et la conservation de la biodiversité dans les Aires Protégées	Indicateur de mise en œuvre	Rapport d'activité	10	10	0	02 rapport de sensibilisation des populations sur les limites du parc ; 04 rapports de sensibilisation des populations sur les activités d'écodéveloppement et 04 rapports des activités de LAB
	Indicateur de résultat	Nombre de réunions de sensibilisation	6	6	0	02 réunions de sensibilisation sur les limites du PNB et 04 réunions des sensibilisations sur les activités d'écodéveloppement

		Nombre de personnes sensibilisées	425	425	0	251 personnes sensibilisées au respect des limites du PNB et 174 contrevenants (femmes et mineurs) sensibilisés
		Nombre de participants aux réunions communautaires	143	143	0	73 hommes et 62 femmes

ACTION 4 : AMENAGEMENT DES AIRES PROTEGEES

Objectif :

Indicateurs :

Activités 5 : Suivi de la dynamique des populations animales et maintien de l'intégrité des aires protégées

Tâche 17 : Mener le suivi écologique dans le Parc National Bouba Ndjidda

Tâche 46 : Assurer le fonctionnement du Parc National Bouba Ndjidda

1. Description des tâches

Tâche 17 : Mener le suivi écologique dans le Parc National de Bouba Ndjidda

Opération 1 : Mettre sur pied un programme de suivi écologique rigoureux

Opération 2 : Mettre sur pied une base de données

Tâche 46 : Assurer le fonctionnement du Parc National de Bouba Ndjidda

Opération 1 : Renforcer la base institutionnelle de la protection du Parc

Opération 2 : Mettre à la disposition des Ecogardes un habitat convenable.

2. Moyens et ressources mis à la disposition de l'activité

Désignation des moyens et des ressources/tâche	Valeur			Observations
	Prévision	Réalisation	Ecart	
Tâche 17 : Mener le suivi écologique dans le Parc National de Bouba Ndjidda	1 700 000	1 700 000	0	
Tâche 46 : Assurer le fonctionnement du Parc National de Bouba Ndjidda	2 762 500	2 762 500	0	

3. Synthèse des objectifs poursuivis et des indicateurs

Activité	Tâches	Indicateurs de suivi	Résultats
----------	--------	----------------------	-----------

<p>Activités 5 : Suivi de la dynamique des populations animales et maintien de l'intégrité des aires protégées</p>	<p>Tâche 17 : Mener le suivi écologique dans le Parc National de Bouba Ndjidda</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre missions suivi écologique réalisées - Quantité et qualités des indices de présence de la faune - Nbre de H/j de mission de suivi écologique 	<p>Les principales ressources fauniques du Parc sont connues et suivies</p> <ul style="list-style-type: none"> - La densité des grands mammifères est connue - la tendance évolutive de la faune mammalienne est connue - Une base de données et une base de connaissances sont renseignées et mises à jour
	<p>Tâche 46 : Assurer le fonctionnement du Parc National de Bouba Ndjidda</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nbr d'écogardes présents - Nbre de réunions de coordination tenue - Nbre de réunions tenues avec les PTF 	<p>Systématisation des listes de présence à signer dans les postes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise en main effective de la gestion du personnel et des infrastructures du PNB - La présence effective individuelle des écogardes est maîtrisée

4. Tableau des tâches

Tâche	Catégorie d'indicateurs	Indicateurs	Valeur			Détails/commentaires
			Prévision	Réalisé	Ecart	
<p>Tâche 17 : Mener le suivi écologique dans le Parc National de Bouba Ndjidda</p>	Indicateurs de mise en œuvre	Nombre de missions de suivi écologique	98	98	0	Ces activités sont réalisées avec l'appui financier et technique du projet BSB YAMOUSSA
		Nombre d'H/J de mission de suivi écologique	1425	1425	0	
	Indicateurs de résultats	Nombre de caméras pièges	60	60	0	Un réseau de caméras pièges a été distribué dans le parc afin de mener une enquête sur l'évolution des espèces de la faune sauvage et particulièrement celle des espèces de grands carnivores
		Base de données	1	1	0	Une base de données de suivi écologique est

						mise sur pied et alimentée
Tâche 46 : Assurer le fonctionnement du Parc National de Bouba Ndjidda	Indicateur de mise en œuvre	Fiche de suivi des absence et présence	1	1	0	Les absences et la présence des personnels sont suivis quotidiennement
	Indicateur de résultat	Nombre d'écogardes en poste	18	12	6	02 absents et 04 malades
		Nombre de coordination réunions avec les PTF	4	4	0	04 réunions de coordination tenues avec les PTF
		Nombre d'infrastructures fonctionnelles	Toutes	Toutes	0	Toutes les infrastructures sont fonctionnelles
		Ration alimentaire	Disponible	Disponible	0	

1. Difficultés rencontrées

- La vétusté des matériels roulants et de communication pose des freins considérables au déroulement des activités de LAB et de suivi-écologique ;
- Les menaces telles que l'orpaillage, la transhumance et le braconnage continuent de poser des barrières à l'atteinte des objectifs de conservation ;
- L'imbricatio de l'application des textes qui régissent l'exploitation des ressources naturelles en général (différents textes pour chaque administration) ;
- L'arrivée des pluies qui pose un a un impact non négligeable sur le rythme de progression des équipes de patrouille ;
- L'insécurité provoquée par les incursions répétées des braconniers étrangers et des bergers munis d'armes à feu.



3. GESTION ADMINISTRATIVE

3.1. RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année 2023, l'effectif du personnel écogarde au Parc National de Bouba Ndjidda est de 29 écogardes tel que présenté dans le tableau suivant :

N°	NOMS ET PRÉNOMS	MLE	GRADE	RÉFÉRENCE DE L'ACTE DE NOMINATION/AFFECTATION	OBSERVATION
----	-----------------	-----	-------	---	-------------

1	TADJO F. PATRICK SERGE	747093-U	IEF	ARRETE N°0002/MINFOF DU 10/01/2020	EN POSTE
2	ABISSO ABAKAR	779963-C	ATEF	DECISION N°0554/D/MINFOF/CAB du 06/12/2022	EN POSTE
3	ADAWÉ ATHANASE	Z-121697	ATEF	DECISION N°0071/D/MINFOF DU 02/03/2020	EN POSTE
4	AYUK ISSAC EBAL	761 804-P	ATEF	DECISION N°0380/D/MINFOF DU 22/09/2021	ABSENT AU POSTE
5	BINDZI AMENGLE Alain	L-046421	ATEF	DECISION N°0192/D/MINFOF DU 06/05/2016	EN STAGE
6	DJIBRIL DAMSALA	U-090848	ATEF	DECISION N°00373/D/MINFOF DU 22/08/2022	EN POSTE
7	MBOUOMBOUO DALOUTA	779312-J	ATEF	DECISION N°00375/D/MINFOF DU 22/08/2022	EN POSTE
8	ELIYAH CLOVIS ELIYAH	X-126185	TEF	DECISION N°0071/D/MINFOF DU 02/03/2020	EN POSTE
9	FOE VICTORIN LOÏC	F-138782	AC	DECISION N°0381/D/MINFOF DU 22/09/2021	EN POSTE
10	GARKA BEYEM ERIC ANICET	D-040844	TSEF	DECISION N°0052/D/MINFOF DU 12/02/2021	EN POSTE
11	GUIWANDA ARMEL FLORIAN	P-084922	ATEF	DECISION N°00373/D/MINFOF DU 22/08/2022	MALADE
12	HAIWE PIERRE	724923-T	ATAEF	DECISION N°0508/D/MINFOF DU 24/12/2021	EN POSTE
13	KEUDJAMTO Hervé	779598-A	ATEF	DECISION N°00491/D/MINFOF DU 08/09/2017	EN STAGE
14	KOUNGOU ONANA Ferdinand	758202-X	ATEF	DECISION N°0554/D/MINFOF/CAB du 06/12/2022	EN POSTE
15	LAYE JUNIOR BADOUIN	758262-D	TEF	DECISION N°0052/D/MINFOF DU 12/02/2021	ABSENT AU POSTE
16	MEMPONG NDJIND MAXIME R.	N-163822	AC	DECISION N°0381/D/MINFOF DU 22/09/2021	EN POSTE
17	MONGO FERDINAND	ECI	IEF	Décision n° 0076/D/MINFOF DU 15/02/2022	EN POSTE
18	MOUNDI F. ROLAND ROMEO	G-151136	AC	DECISION N°0381/D/MINFOF DU 22/09/2021	EN POSTE
19	MPANDE PROSPER	762491-D	ATEF	DECISION N°0508/D/MINFOF DU 24/12/2021	ABSENT AU POSTE
20	NGAH JEAN CLAUDE NJI	P-166359	AC	DECISION N°0380/D/MINFOF DU 22/09/2021	MALADE
21	NKONGHO ANDREW ORU	770300-A	ATEF	DECISION N°0508/D/MINFOF DU 24/12/2021	EN POSTE
22	OUSMAN MAHAMAT ALHADJI	C-173440	ATAEF	Décision n° 0076/D/MINFOF DU 15/02/2022	ABSENT AU POSTE
23	PAUL BIYA AYISSI	743528-Y	ATEF	DECISION N°0508/D/MINFOF DU 24/12/2021	ABSENT AU POSTE
24	SIME ZOAME Narcisse Emmanuel	761577-B	ATAEF	DECISION N°0554/D/MINFOF/CAB du 06/12/2022	EN POSTE
25	TEMSONA SIAPI Emrich Franc	E-053555	ATAEF	DECISION N°0554/D/MINFOF/CAB du 06/12/2022	EN POSTE
26	TCHINDA KAROL	ECI	IEF	DECISION N°0380/D/MINFOF DU 22/09/2021	MALADE
27	WAMBE GASPARD	690264-O	ATEF	DECISION N°00375/D/MINFOF DU 22/08/2022	MALADE
28	ZANG BALLA JOSEPH N.	779585-A	ATEF	DECISION N°0508/D/MINFOF DU 24/12/2021	EN POSTE
29	ZOUANG NKEL ARMEL	M-078957	TEF	DECISION N°0380/D/MINFOF DU 22/09/2021	EN POSTE

Il ressort du tableau précédent que l'état du personnel écogarde au Parc National de Bouba Ndjidda, à savoir :

- **18** Ecogardes **en poste** ;
- **04** Ecogardes **malades** ;
- **02** Ecogardes **en stage** ;
- **05** Ecogardes **absents**.

3.2. INFRASTRUCTURES

Les infrastructures immobilières du Parc National de Bouba Ndjidda se présentent tel que suit :

- Un (01) bâtiment à usage de bureaux dont un construit par l'Etat nouvellement réhabilités par le WCS ;

- Un (01) logement d'astreinte du Conservateur, à réhabiliter ;
- 08 boukarous rénovés par WCS et 01 en construction, servant de logements pour écogardes ;
- 02 bâtiments-Conteneur occupés par personnel logistique du WCS ;
- 01 autre conteneur au niveau de l'aviation pour équipement avion ;
- 01 hangar parking avion et un hangar pour stockage de carburant pour avion et un petit boukarou pour tour de garde aviation ;
- 01 piste d'atterrissage au PNB ;
- 01 nouvelle piste en construction à Koum et 01 autre à la base opérationnelle à Sena Oura ;
- 01 antenne repetiteur radio installée sur la montagne de Koum ;
- 01 base vie à Koum équipé de trois groupes électrogènes dont les capacités sont de 15 KVA (en réparation), 10,5KVA et 5 KVA et équipé d'un forage à motricité manuelle ;
- 01 camp d'hébergement constitué de 05 boukarous construits par RAPAC à Koum ;
- 01 camp d'hébergement constitué de 05 boukarous construits par RAPAC à Vaimba ;
- 01 camp d'hébergement constitué de 05 boukarous construits par RAPAC à Djibao ;
- 01 poste avancé à Djibao construit par PCBAC équipé d'un groupe électrogène ;
- 02 Miradors en délabrement avancé dont un à Mayo Demsa et l'autre sur Mayo Faourou ;
- 01 base avancée en cours de construction à Sena Oura par WCS ;
- 04 boukarous de cinq places (05) et un (01) de 02 places en construction servant de logement des écogardes par WCS.

Le mobilier est constitué de :

- 03 armoires à doubles battants ;
- 02 fauteuils directeurs ;
- 04 Fauteuils visiteurs rembourrés ;
- 01 Armoire à triple battants non montées ;
- 20 chaises de bureau ;
- 40 chaises de bureau offert par la GIZ
- 04 tables de bureau offerts par le PCBAC ;
- 03 étagères en bois ;
- 01 étagère métallique ;
- 01 lit de deux places équipées de matelas ;
- 02 lits d'une place équipés de matelas ;

- 19 matelas ;
- Un salon en mousse constitué d'un canapé, deux fauteuils.

3.3. MATERIELS ROULANTS

Le parc automobile du Parc National de Bouba Ndjidda se présente comme suit :

Cat	MARQUE	Nb	TYPE	N° ST	N° IM	PROV	AA	E F	OBS
VEHICULES	TOYOTA LAND CRUISER	1	LAND CRUISE R	JTELB71 JX04304 738	CA 4584-D	GIZ/BSB	2014	Fonctionnel	RAS
	TOYOTA LAND CRUISER	1	HZJ79L DK MRS	JTELB71 J707113 583	CA 4597-D	PCBA C	27/10/2016	Panne	En réparation au Garage WCS
	TOYOTA LAND CRUISER	1	HZJ79L DK MRS	JTELB71 J704312 439	CA 4596-D		27/10/2016	Fonctionnel	RAS
	TOYOTA LAND CRUISER	1	HZJ79L DK MRS	JTELB71 J304314 446	CA 4595-D		27/10/2016	Fonctionnel	RAS
	TOYOTA HILUX	1	LAN25L-PRMDE N	AHTFK2 2G30308 5895	CA 1097-D	MINF OF	20-oct-14	Très mauvais état	À reformer
	TOYOTA HILUX	1				MINF OF	2001	Epave sur cale	À reformer
	MITSUBISHI	1				MINF OF	2011	Epave sur cale	À reformer
	NISSAN HARD BODY	1				MINF OF	2007	Epave sur cale	À reformer
	Polaris	03				WCS/BSB	2022	En Panne	Attente de pièces
	MOTOS	YAMAHA	1	Y 125-GBR	LBPKE1 351F004 0964	CA 4585-D	GIZ/BSB	2015	En Panne
YAMAHA		1	Y 125-GBR	LBPKE1 352F004 1072	CA 4586-D	2015		En panne	En réparation
YAMAHA		1	Y 125-GBR	LBPKE1 352F004 0561	CA 4587-D	2015		En panne	En réparation
YAMAHA		1	Y 125-GBR	LBPKE1 351F004 0995	CA 4588-D	2015		En panne	RAS
YAMAHA		1	Y 125-GBR	LBPKE1 353F004 0500	CA 4589-D	2015		Fonctionnel	RAS

	YAMAHA	1	Y 125-GBR	LBPKE1 353F004 0560	CA 4590-D		2015	Fonctionnel	RAS
	YAMAHA	1	AG 100	3HA2291 20	CA 4598-D	PCBA C	2017	En panne	RAS
	YAMAHA	1	AG 100	3HA2291 21	CA 4599-D		2017	En panne	RAS
	YAMAHA	1	AG 100	3HA2291 22	CA 4600-D		2017	En panne	RAS
	YAMAHA	1	AG 100	3HA2224 62	CA 4601-D		2017	Fonctionnel	Attente retour au Parc
	YAMAHA	1	AG 100	3HA2224 57	CA 4602-D		2017	En panne	RAS
	YAMAHA	1	AG 100	3HA2224 63	CA 4603-D		2019	En panne	RAS
	YAMAHA	1	AG 100	3HA2224 83	CA 4604-D		2019	En panne	RAS
	YAMAHA	1	AG 100	3HA222 455	CA 4605-D		2019	Fonctionnel	Attente retour au Parc

Cat : Catégorie ; **Nb** : Nombre ; **N°ST** : Numéro de série du type ; **N°IM** : Numéro d'immatriculation ; **AA** : Année d'acquisition ; **PROV** : Provenance ; **EF** : Etat de fonctionnement ; **OBS** : Observations

3.4. MATERIEL TECHNIQUE

Le matériel technique du Parc National de Bouba Ndjidda se présente comme suit :

1. Matériel de navigation et de localisation						
Type	Marque	Catégorie	N° série	Date d'acquisition		
Tracker	Garmin	Inreach Explorer	56F024759	2019-03-08	300434062465630	40498
Tracker	Garmin	Inreach Explorer	56F024754	2019-03-08	300434062551790	45303
Tracker	Garmin	Inreach Explorer	56F024767	2019-03-08	300434062464700	18903
Tracker	Garmin	Inreach Explorer	56F024772	2019-03-08	300434062852050	30576
Tracker	Garmin	Inreach Explorer	56F024772	2019-03-08	300434062852050	30576
Boussole	MIL-TEC	Rabattable	36	2019-04-01		
2. Matériel d'observation et médical						
Type	Qualité	Catégorie	Nombre	Année d'acquisition	Etat de fonctionnement	
Paires de Jumelle	Bushnell	Waterproof grand modele	02	2017		
Paires de Jumelle	Bushnell	Waterproof petit modele	02	2017		

Paires de Jumelle	Bushnell	Sportiveview.	01	Ancien	
Boîte à pharmacie	ESCULAPE	Rabattable	05	2017	

3. Matériel de communication, de prise de vue et son				
TYPE	QUALITE	Nombre	Année acquisition	ETAT
Drone	DJI Phantom	1	2017	Fonctionnel
THURAYA		1	2017	Fonctionnel
Radio YAESU	Fixes	03	2017	Fonctionnel
Radio	MOTOROLA	02	2019	Fonctionnel
Radio YAESU	Mobiles	02	2017	Fonctionnel
4. Matériel Informatique et accessoires				
Ordinateur	Desktop LENOVO	1	2016	Défectueux
	LAPTOP HP	03		Fonctionnels (détenus par MONGO Ferdinand NGARKA Anicet et Zoung NKELE Armel)
Imprimante	Lenovo	2	2016	Défectueuse
Ph copieuse	TOSHIBA	1	2017	Défectueuse
7. Matériel de production d'énergie				
Groupe électrogène à gasoil	Caterpillar 15KVA	1	2011	Base intérieure (en réparation à Garoua)
Groupe électrogène à gasoil	KingMax 5KVA	1	2018	En réparation à Garoua
Groupe électrogène à gasoil	ODE 10 SK	1	2022	Fonctionnel
Groupe électrogène à gasoil	KDE12STA3	1	2011	En panne à Koum
Groupe électrogène à essence	R7500DWHB	1	2011	Koum

3.5. ARMEMENT

L'armement du Parc National de Bouba Ndjidda se présente comme suit :

Type d'arme	Quantité	N°	Etat de fonctionnement
PA + 01 boites chargeur	01	15604411	Bon état
SCAR-H	12	HO 14760	Bon état
		HO 14761	Bon état
		HO 14762	Bon état
		HO 14763	Bon état

+	Boites chargeurs	22	HO 14764	Bon état		
			HO 14765	Bon état		
			HO 14766	Bon état		
			HO 14767	Bon état		
			HO 14768	Bon état		
			HO 14769	Bon état		
			HO 14835	Bon état		
			HO 14836	Bon état		
AK47		15	5041	Bon état		
			5216	Bon état		
			5081	Bon état		
			5234	Bon état		
			5103	Bon état		
			5294	Bon état		
			5129	Bon état		
			5345	Bon état		
			5157	Bon état		
			5387	Bon état		
			5768	Bon état		
			5896	Bon état		
			5825	Bon état		
			5989	Bon état		
6127	Bon état					
PA +	01	01		Mauvais état		
PA +	01	01		Mauvais état		
			MASS 36	11	42011	Défectueux (à détruire)
					FH43568	
					FG 28449	
					N 17982	
					N 31329	
					FH 57139	
					N 33872	
					N 36948	
					M90602	
					N85318	
MAS 1936						

Munitions

TYPE DE MUNITIONS	QUANTITES	LIEU	OBSERVATIONS
SCAR H	00	ARMURIE PNB	Sécurisées
AK 47	00	ARMURIE PNB	Sécurisées
PA	20	ARMURIE PNB	Sécurisées

Accessoires armes AK 47

N°	Type d'accessoires	Dotation	Existant	Observations
01	CHARGEURS AK 47	60	60	

02	HOUSSES CHARGEURS AK 47 (BRETelles)	15	15	
02	KITS DE REGLAGES AK 47	15	15	
03	CONTAINER HUILE GRAISSAGE	15	15	
04	RATELIERS	02	02	
05	CHAINE ET CADENAS	01	01	



4. LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE ET SUIVI DU CONTENTIEUX FAUNIQUE

4.1. LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

4.1.1. Planification et mise en œuvre des actions de LAB

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Lutte Anti Braconnage validée par le MINFOF, l'unité de LAB du PNB planifie divers types d'actions visant l'objectif de sécurisation et de maintien de l'intégrité des Aires Protégées. Celles-ci sont caractérisées tel que présenté dans le tableau suivant :

Type d'action	Durée ou délai	Objectif	Composition des équipes
Patrouille avec bivouac	4 à 10 jours	Couvrir une partie d'une zone donnée	Ecogardes PAC Militaires
Patrouille courte	Journalière (retour à la base au coucher du soleil)	Intervention ponctuelle ou collecte d'informations	Indéterminée (en fonction de l'importance de l'action à mener)
Patrouille delta	Journalière (retour à la base au coucher du soleil)	Parcourir ± 50 km à moto à la recherche d'indice de présence humaine ou encore des espèces animales emblématique ou appuyer les équipes de patrouille à pied	Deux personnes munies chacune d'une moto
Investigations	Indéterminée	Fouille ou enquête officielle	Indéterminé (en fonction de l'importance de l'action à mener)
Survol aérien	1 à 2 fois par jours (soit 2 à 5 heures de vol selon le cas)	Survoler une zone donnée afin de recueillir ou vérifier des informations	3 à 4 personnes : - 1 pilote - 2 observateurs - 1 releveurs

Dans le cadre des actions de LAB menées dans le PNB et sa périphérie, il faut noter que :

- La collaboration MINFOF et le MINDEF dans le cadre d'un MoU permet d'appuyer les équipes de LAB en hommes en armes et de déployer par conséquent des équipes armées sur le terrain ;
- Le réseau d'informateurs installé dans l'UTO Bouba Ndjidda a permis de réaliser des investigations ayant à l'interpellation des suspects ;
- Le survol aérien effectif a permis de collecter des informations (indices de présence humaine, d'orienter les équipes de patrouille LAB déployées sur le terrain et par conséquent d'avoir un flux d'informations relativement important en un temps relativement court ;
- L'opérationnalisation du survol aérien a permis de mettre en œuvre le comptage aérien dans le PNB et les zones d'intérêt cynégétiques contiguës ;
- Toutes les activités régaliennes de surveillance sont planifiées et coordonnées depuis la salle des opérations (salle OPS PNB) et de concert entre le service de la conservation (MINFOF) du PNB et le partenaire WCS.

4.1.2. Effort de patrouille

4.1.2.1. Nombre d'Hommes jours de patrouille pédestre

Le tableau suivant montre le nombre d'Hommes jour de patrouille pédestre par type de personnel dans l'UTO Bouba Ndjidda au compte de l'année 2023.

Zone de patrouille	Ecogardes	PAC	Militaires	ATLAB	Chauffeurs	Total par zone
PNBN	1093	3244	3172	2	5	7516
ZIC	789	1233	2725	0	1	4748
Total par corps	1882	4477	5897	2	6	12264

ATLAB : Assistant Technique à la Lutte Anti braconnage ; PAC : Personnel d'Appui à la Conservation

Le tableau précédent montre qu'en 2023, au total 12264 Hommes jours de patrouille pédestre ont été réalisés au sein de l'UTO Bouba Ndjidda, soit 7516 et 4748 Hommes jours respectivement dans le PNB et les ZIC. Par type de personnels mobilisés, l'on a enregistré au total 1882 Hommes jours de patrouille pour les écogardes (MINFOF), 4477 Hommes jours pour les PAC, 5897 Hommes jours pour les militaires, 2 Homme jour pour les ATLAB et 6 Hommes jours pour les chauffeurs. Il faut noter que Les ATLAB et les chauffeurs sont en support aux équipes de patrouille sur le terrain. Certaines situations de terrain nécessitent donc leur intervention quotidienne aussi prêt que de loin (ravitaillement, support logistique).

La figure 2 montre l'effort de patrouille en termes de nombre d'Hommes jour par zone au cours de l'année 2023.

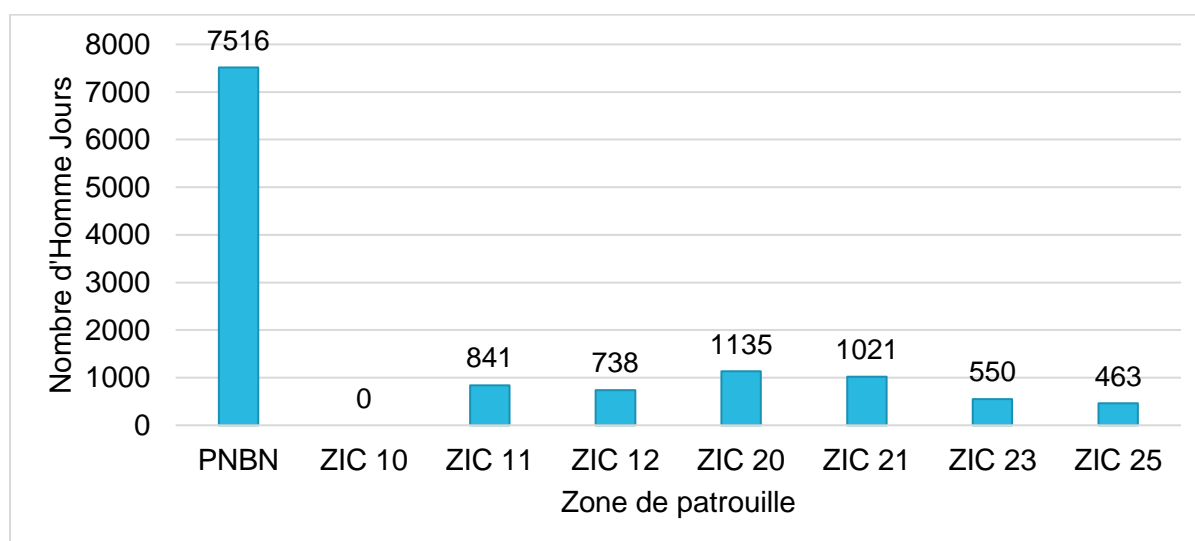


Figure 2: Nombre d'Hommes jours par zone de patrouille en 2023

La figure 2 montre qu'en 2023, l'essentiel des patrouilles a été réalisé dans le PNB. Cependant, parmi les ZIC bénéficiant d'un appui dans la mise en œuvre des activités de LAB, la ZIC 20 enregistre le plus grand nombre d'Hommes jours (1135 H-J), suivi de la ZIC 21 (1021 H-J) et de la ZIC 11 (841 H-J). Les ZIC 25, 23 ont été très faiblement appuyées cette année avec respectivement 463 et 550 Hommes-jours de patrouille pédestre. La ZIC 10 n'a pas été appuyée au cours de l'année.

La figure 3 présente l'évolution du nombre d'Homme jour de patrouille pédestre au cours de l'année 2023.

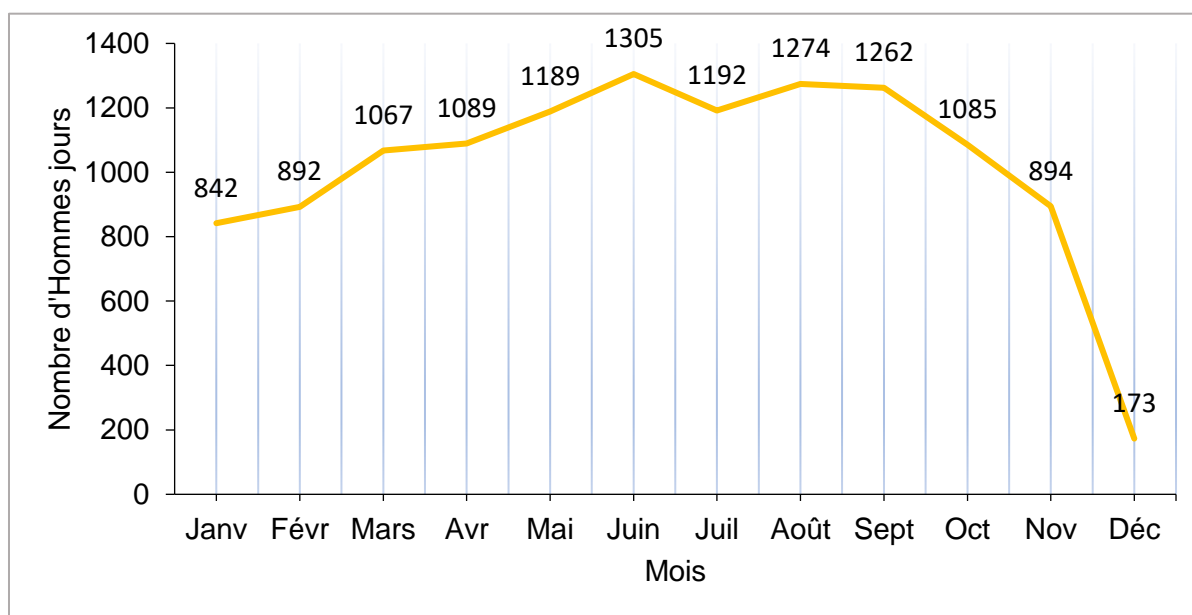


Figure 4: Evolution du nombre d'Hommes jours au cours de l'année 2023

La figure 3 montre une progression du nombre d'Hommes jours entre janvier et juin 2023 (842 à 1305 H-J), une légère régression entre juin et juillet (1305 à 1192 H-J), puis une progression entre juillet et août (1192 à 1274 H-J), puis une régression entre août et décembre (1274 à 173 H-J). Les variations observées sont dues à divers raisons à l'instar des maladies, les repos et quelque fois à des contraintes d'ordre opérationnelles (logistiques).

4.1.2.2. Kilométrage des patrouilles pédestre

La figure 4 présente le nombre de kilomètres parcourus lors des patrouilles pédestres, aériennes et à motos dans l'UTO Bouba Ndjidda au cours de l'année 2023.

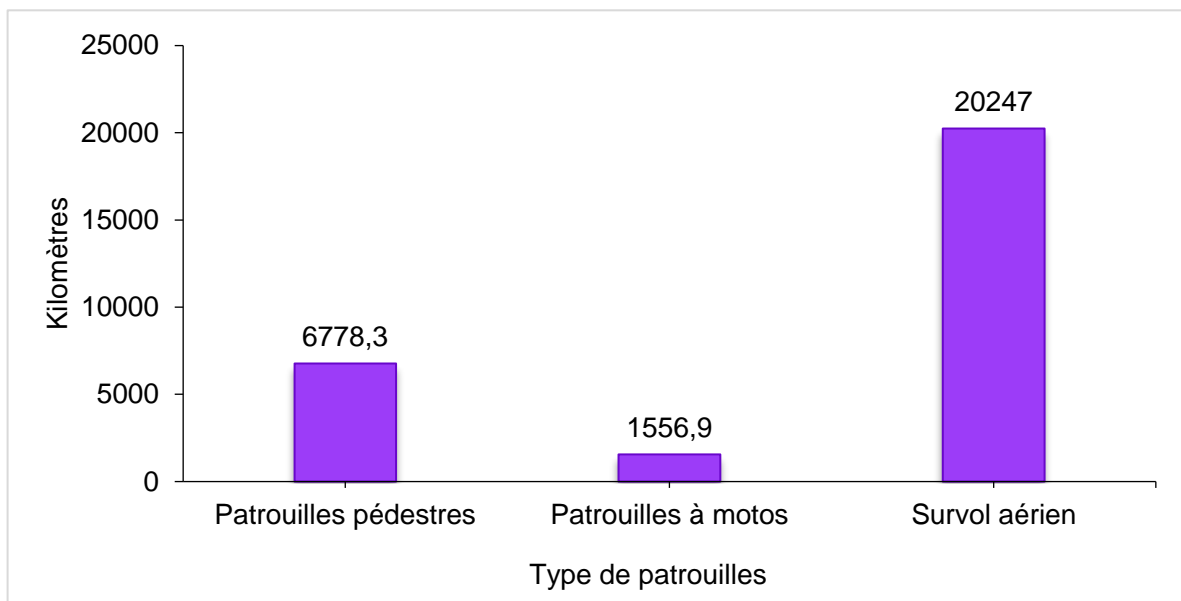


Figure 4 : Kilomètres parcourus par type de patrouille dans l'UTO Bouba Ndjidda

Il apparaît sur la figure 4 qu'au cours de l'année 2023, un total de 6778,3 km a été parcouru à travers les patrouilles pédestres, 20247 km à travers les vols de surveillance et 1556,9 km à travers les patrouilles à moto (deltas). Particulièrement, la mise en œuvre des patrouilles à motos fait face à de nombreux freins tant sur le plan organisationnel que sur le plan logistique d'où le nombre de kilomètres relativement bas. De plus, celles-ci sont utilisées pour la reconnaissance des secteurs du parc.

4.1.3. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées pendant l'exécution des actions de LAB planifiées au cours de l'année 2023 sont entre autres :

- La réduction des effectifs des personnels écogardes (MINFOF) depuis 2021 entraînant une difficulté dans la constitution des équipes mixte de patrouille (MINFOF-PACWCS-MINDEF) étant donné que le MINFOF se doit d'être représenté en chef lors du déploiement des missions de patrouille ;
- L'insuffisance et la vétusté des véhicules de terrain entravant la promptitude lors du déploiement ou l'extraction des équipes sur le terrain, notamment lorsque cela implique des interventions à l'échelle de l'UTO ;
- Le faible effectif de personnels pour la LAB empêche la surveillance et le contrôle optimal des Zones d'Intérêt Cynégétique principalement, mais cependant remédié avec la collaboration avec les zones de chasse ;
- Insuffisance et vétusté des appareils *GPS* pour les patrouilles dans les ZIC ;

- L'enlèvement d'un agent du Projet WCS BSB, ayant freiné de manière générale les activités surtout au Nord du Parc ;
- Faible couverture réseau des talkies-walkies dans certaine zone du parc à l'exemple de la partie Sud Est et Nord-ouest secteur Vaïmba.

4.1.4. Etats des lieux des menaces

La figure 5 présente l'état des lieux des activités anthropiques constituant des menaces pour les aires protégées de l'UTO Bouba Ndjidda au cours de l'année 2023.

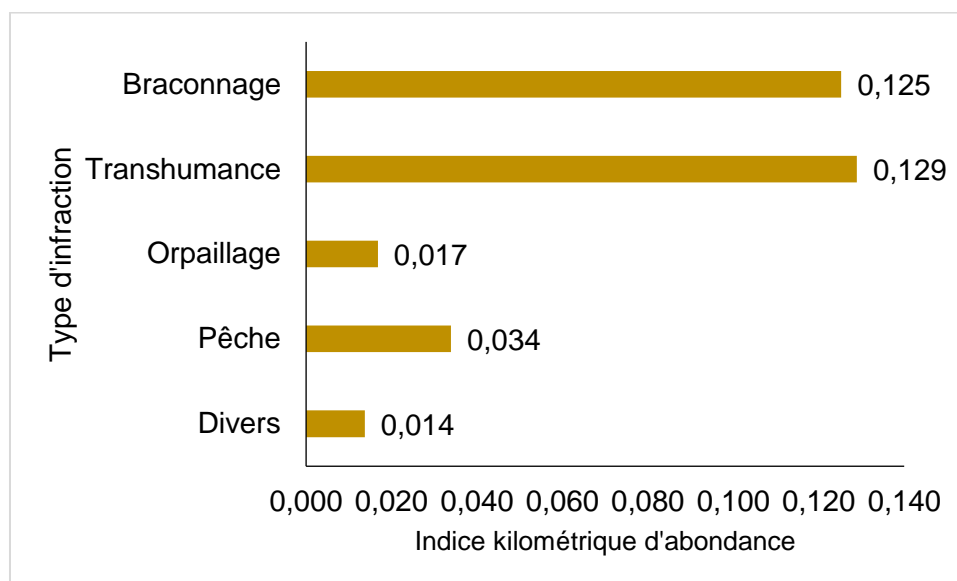


Figure 5 : Indices kilométriques d'abondance des menaces dans l'UTO Bouba Ndjidda au cours de l'année 2023

La figure 5 montre qu'au cours de l'année 2023 le braconnage et la transhumance ont été les activités illégales présentant les taux de rencontre des indices suspects les plus élevés (0,125 et 0,129 respectivement), suivi de la pêche (0,034), et enfin les divers (0,014) et l'orpaillage (0,017). Ces valeurs montrent la récurrence avec laquelle les activités humaines sont rencontrées dans l'UTO, mais ne traduisent pas la gravité de celles-ci sur les aires protégées et les ressources naturelles dont elles regorgent.

4.1.5. Résultats des actions de contrôle

❖ Arrestations

La figure 6 présente le nombre d'arrestations par type d'infraction dans l'UTO Bouba Ndjidda au cours de l'année 2023.

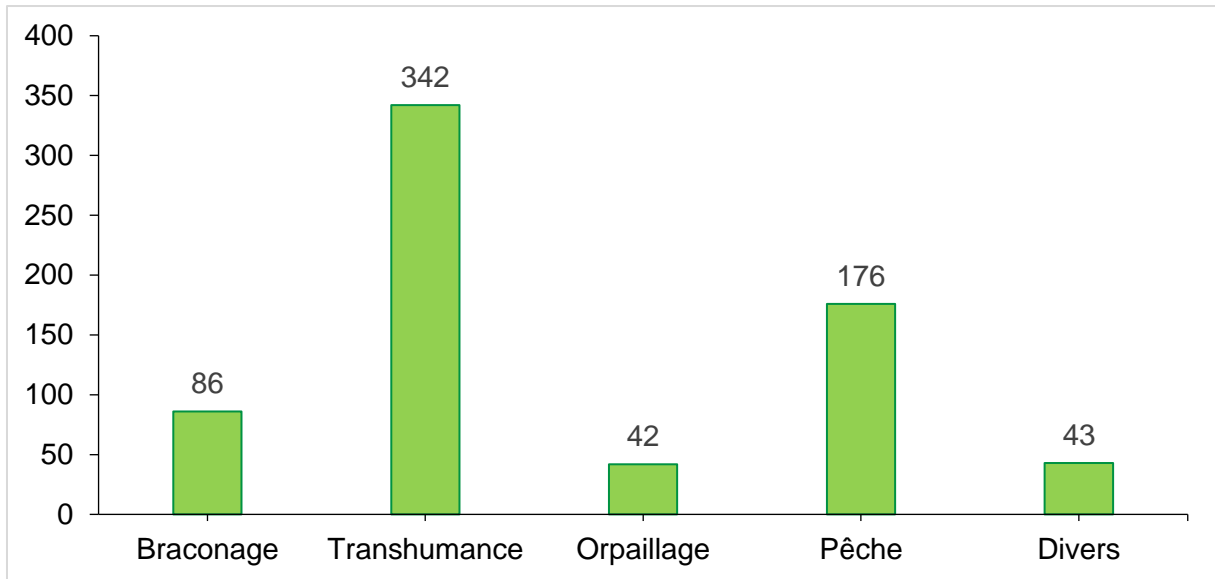


Figure 6 : Nombre d'arrestations par types d'infraction dans l'UTO Bouba Ndjidda au cours de l'année 2023

L'on peut observer à travers la figure 6 que dans l'UTO Bouba Ndjidda, le plus grand nombre d'arrestations est enregistré pour la transhumance (342), suivi de la pêche (176), le braconnage (86), les intrusions diverses (43) et enfin les l'orpaillage (42).

❖ **Saisies**

La figure 7 présente les matériels saisis dans l'UTO Bouba Ndjidda au cours de l'année 2023.

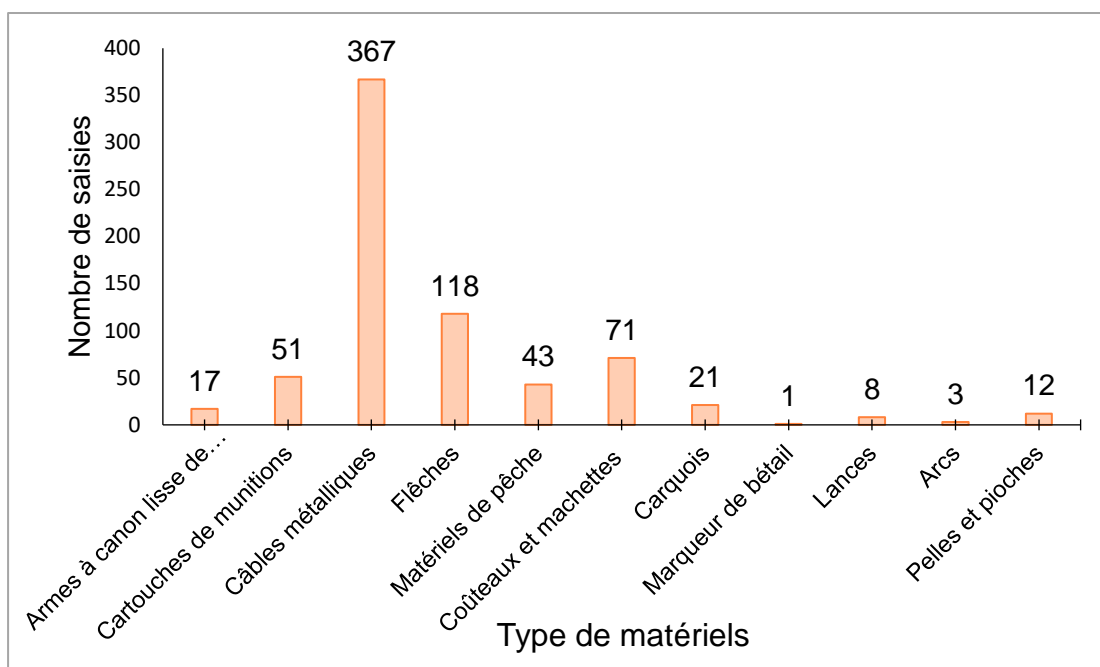


Figure 7 : Matériels saisis au cours de l'année 2023

Il apparaît sur la figure 7 que les câbles métalliques sont les matériels qui enregistrent le plus de saisies dans l'UTO bouba Ndjidda (367). Par ailleurs, au total 17 armes de type canons lisses de fabrication artisanale ont été saisies.

4.2. SUIVI DU CONTENTIEUX FAUNIQUE

4.2.1. Mise en œuvre du suivi du contentieux

Le contentieux est automatiquement engagé dès l'interpellation des contrevenants. Le tableau suivant présente les articulations de cette activité et leurs responsables.

Articulation	Lieu	Délaie	Responsables
Enregistrement	PNBN	Dès extraction	Assistants techniques LAB (MINFOF-WCS)
Audition	PNBN	Dès enregistrement	Officiers de Police Judiciaire à compétence spéciale (MINFOF)
Transfert	PNBN-Tcholliré	Moins de 24h	Officiers de Police Judiciaire à compétence spéciale (MINFOF)
Suivi en justice	Tcholliré	Tous les jeudis	Assistants techniques LAB (MINFOF-WCS)

Dès interpellation d'un contrevenant dans une aire protégée :

- Son état de santé psycho mentale et physique et son âge sont évalués ;
- Les contrevenant de sexe féminin et les mineurs de tous les sexes sont sensibilisés et relaxés ;
- Si ayant atteint l'âge majeur et présentant une aptitude physique et/ou mentale le contrevent est extrait de la zone d'interpellation ;

- Un dossier est ouvert et ce dernier est enregistré dans un fichier et classé dans la catégorie d'infraction correspondante au délit commis ;
- Le contrevenant est auditionné dans les conditions prescrites par la législation en vigueur ;
- Les procès-verbaux afférents à l'infraction commise sont systématiquement dressés ;
- Le contrevenant est transféré au parquet de Tcholliré où est délivré un mandat de détention provisoire et ce dernier est mis en garde à vue ;
- Les cas en justice sont suivis tous les jeudis de chaque semaine par le MINFOF et WCS (assistance aux audiences publiques).
- Un état des lieux des affaires en cours est fait (enregistrement des renvois et les décisions de justice afin de suivre l'évolution des chaque cas).

4.2.2. Etat des lieux du contentieux faunique

Le tableau suivant présente un état des statistiques liés au jugement des contrevenants conduits devant la justice par le service de la conservation de l'UTO Bouba Ndjidda au cours de l'année 2023.

Infraction	NL	Nombre de cas en justice	CJ	PCJ (%)	CNJ	PCNJ (%)
Braconnage	7	74	15	20,3	59	79,7
Orpaillage	44	21	2	9,5	19	90,5
Pêche	160	16	1	6,3	15	93,8
Transhumance	223	110	33	30	77	70
Divers	0	5	0	0	5	100
Total	434	226	51	23	175	77

CJ : nombre de cas jugés ; **CNJ** : nombre de cas non jugés ; **PCJ** : proportion des cas jugés (en %) ; **PCNJ** : proportion des cas non jugés (en %) ; **NL** : nombre de personne libérées après audition.

Il apparait qu'au cours de l'année 2023 seulement 51 contrevenants (soit 23%) sur 226 cas transmis à la justice ont été jugés et condamnés pour les délit commis. La transhumance est l'infraction présentant le plus grand nombre de cas en justice (110 cas), suivi par le braconnage (74 cas). Principalement, le braconnage présente 15 cas jugés soit 20,3% des 74 cas transmis à la justice et 59 cas non jugés soit 79,7% des cas transmis à la justice. Pour l'orpaillage illégal, l'on enregistre 2 cas jugés et condamnés soit 9,5% des 21 cas en justice contre 19 cas non jugés soit 90,5% des cas transmis en justice. En ce qui concerne la transhumance, l'on enregistre 33 cas jugés et condamnés soit 30% des 110 cas en justice contre 77 cas non jugés soit 70% des 110 cas en justice. Pour la pêche, malgré les cas remis à la justice, celle-ci n'a

fait l'objet que d'une condamnation soit seulement 6,3% des 16 cas transmis à la justice contre 15 cas non jugés soit 93,8% des cas de pêche en justice.

4.2.3. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés sont rencontrées dans la mise en oeuvre du suivi du contentieux faunique est entre autres Les faibles montants des peines et amendes généralisées pour toutes les catégories d'infractions entraînent d'une part l'affaiblissement du processus de dissuasion et de découragement vis-à-vis des délits sur la faune et les aires protégées et par conséquent entraînent une augmentation des cas de récidive. Ce constat est à la longue un élément précurseur d'insécurité pour les personnels intervenants dans les activités de LAB et constituerait une entrave au processus de collecte des compensations à la faune et aux aires protégées.



5. SUIVIE ECOLOGIQUE

5.1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE SUIVI ECOLOGIQUE

5.1.1. Elaboration de la stratégie de suivi écologique

Une stratégie de suivi écologique a été élaborée et soumise à ce jour pour validation. Cette dernière se base notamment sur les prescriptions de la stratégie nationale de suivi écologique pour ce qui du PNB au Cameroun. Cette stratégie prévoit globalement plusieurs approches de suivi écologique à l'instar :

- Des inventaires aériens ;
- Les inventaires pédestres (recce sampling, distance sampling) ;
- Le suivi des carnivores et des proies via les caméras pièges ;
- Suivi des habitats (couverture du sol) ;
- Suivi télémétrique ;
- Suivi des paramètres abiotiques (facteurs météorologiques) ;
- Le suivi et la gestion des conflits Hommes faune sauvage ;
- Et la recherche.

Entre autres, pour la validation dudit document, un travail de relecture a été effectué, lequel a contribué notamment à y apporter des remarques et des amendements pour l'amélioration de son contenu.

5.1.2. Suivi des carnivores et de leurs proies au moyen des caméras pièges

Dans le cadre du suivi des carnivores dans le PNB, au total 60 caméras ont été installées le long des pistes sur la base d'une preuve de présence des carnivores et ceci afin de maximiser le taux de détection de ces derniers. Dans chaque site identifié, les caméras ont été installées perpendiculairement de part et d'autre des pistes et montées sur des arbres à une hauteur de 35 à 45 cm. Le mode image était activé pour chaque caméra avec capture multiple et temps de récupération rapide (1 seconde). Il faut noter que ces caméras pièges ont été installées entre janvier et juin 2023, et font notamment l'objet d'un suivi et une gestion périodique comprenant principalement la recharge des batteries et le transfert des données dans les supports de stockage. Principalement pour la période d'avril à juin 2023 la gestion des caméras pièges a consisté au rechange des batteries des caméras pièges. La figure 10 présente la distribution des caméras pièges dans le PNB entre janvier et juin 2023.

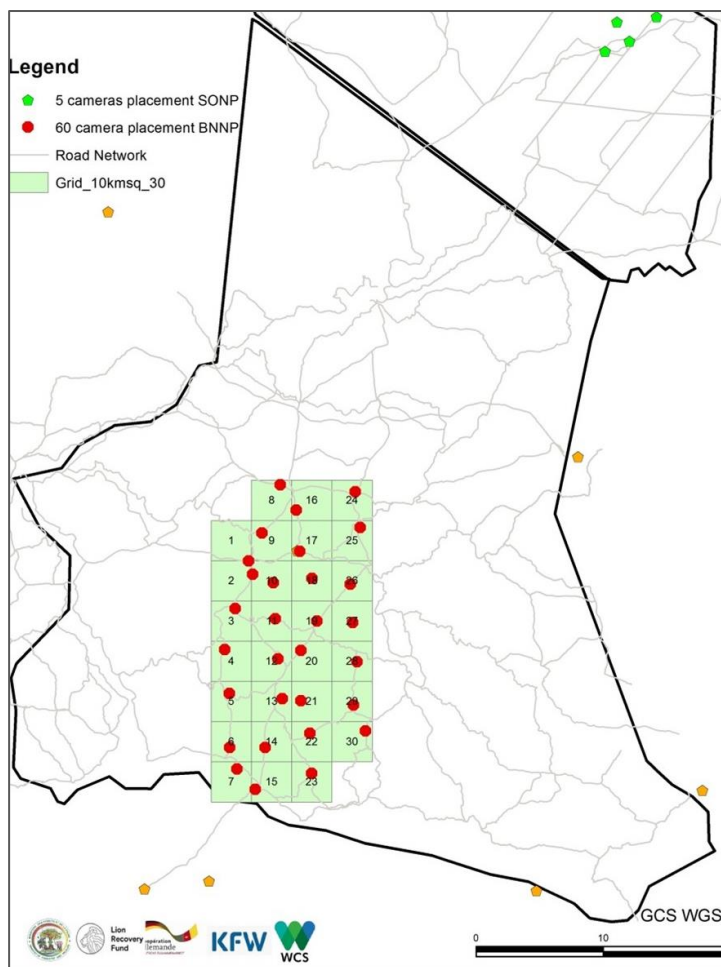


Figure 8 : Distribution des caméras pièges dans le PNBN en 2023

La collecte des données et leur analyse s’est fait en deux phases, dont la première pour le compte de janvier à juin et la deuxième pour le compte de juillet à décembre 2023. Le tableau suivant présente le nombre de captures, le nombre d’évènements et le taux de capture des carnivores le long de quelques pistes du PNBN durant la première phase de collecte de données (janvier à juin 2023), principalement de la période de janvier à mars, les données de capture de la deuxième phase (juillet à décembre) étant en cours d’exploitation et seront rapportées au premier trimestre 2024.

Espèces	Nombre de capture	Nombre d’évènements	Taux de capture
Caracal	1	1	0,312
Chacal	22	22	6,875
Civette	63	63	19,68
Hyène tachetée	12	12	3,75
Lion	92	80	25
Mangouste	14	14	4,375
Panthère	16	16	5
Total	220	208	65

L'on remarque à travers le tableau ci-dessus que, le lion a le taux de capture le plus élevé (25 captures par jour), suivi de la civette (19 captures par jours), tandis que les autres espèces capturées (Chacal, caracal, hyène tachetée, mangouste et panthère) ont un taux de capture relativement faible.

Dans le même ordre, le tableau ci-dessous présente le nombre de captures, le nombre d'évènements et le taux de capture le long de quelques pistes du PNB.

Espèces	Nombre de capture	Nombre d'évènements	Taux de capture
Babouin	195	138	43,125
Bubale	44	25	7,8125
Buffle	5	3	0,9375
Céphalophe à flanc roux	30	30	9,375
Céphalophe de Grimm	3	3	0,9375
Caracal	1	1	0,3125
Chacal	22	22	6,875
Civette	63	63	19,6875
Cob de Buffon	23	18	5,625
Cob Defassa	182	59	18,4375
Eland de Derdy	3	3	0,9375
Girafe	25	15	4,6875
Guib harnaché	41	39	12,1875
Hippotrague	33	19	5,9375
Hyène tachetée	12	12	3,75
Lion	92	80	25
Mangouste	14	14	4,375
Ourébi	24	19	5,9375
Panthère	16	16	5
Patas	1	1	0,3125
Phacochère	8	6	1,875
Porc épic	28	26	8,125
Redunca	79	54	16,875
Vervet	5	4	1,25
Total	949	670	209,375

Le tableau ci-dessus montre qu'au total 17 espèces de grands et moyens mammifères considérés comme des proies ont été photographiés dans le PNB. Les proies les plus photographiées sont notamment le babouin (43 photos par jour) ; le cob Defassa (18 photos par jours), le redunca (17 photos par jour) et le Guib harnaché (12 photos par jour).

5.1.3. Suivi des grands et moyens mammifères au moyen du survol

Le suivi des grands et moyens mammifères au moyen du survol se fait simultanément avec la surveillance aérienne. Ce suivi a été effectif dans l'UTO Bouba Ndjidda, notamment dans le PNBN et les ZIC. Les statistiques sur les événements d'observation de la faune sauvage présentées dans le tableau suivant, découlent de l'exploitation des données de janvier à juillet 2023, suite à quelques interruptions dues aux contraintes multiples liées au survol de surveillance.

Espèce \ Secteur	PNBN	ZIC10	ZIC11	ZIC 12	ZIC 20	ZIC 21	ZIC 25
Babouin	51	6		38			
Buffle	344			59	10		
Guib harnaché	17			3			
Crocodile	1						
Céphalophe à flanc roux	35			6	3		12
Calao terrestre	4				3		
Bubale major	844		7	49	17		5
Cob de Buffon	632		6	239	36		9
Ourébi	82						
Eland de Derby	689			67			
Eléphant	63						
Girafe	37					1	
Patas	1						
Lion	7						
Redunca	855		7	53	4		
Hippotrague	578		43	47	13		
Damalisque	13			11			
Phacochère	85		3	55			1
Cob Defassa	552		7		9		11

Il ressort du tableau précédent montre que la fréquence d'observation de la faune est plus importante dans le PNBN par rapport aux ZIC. Dans ce sillage, l'espèce la plus observée à l'issu du survol est le Redunca (n=855), suivi par le Bubale (n=844) et l'Eland de Derby n=689). Cette forte concentration de la faune sauvage dans le PNBN (voir figure 11) peut se justifier par les efforts de la surveillance et de l'application de la loi.

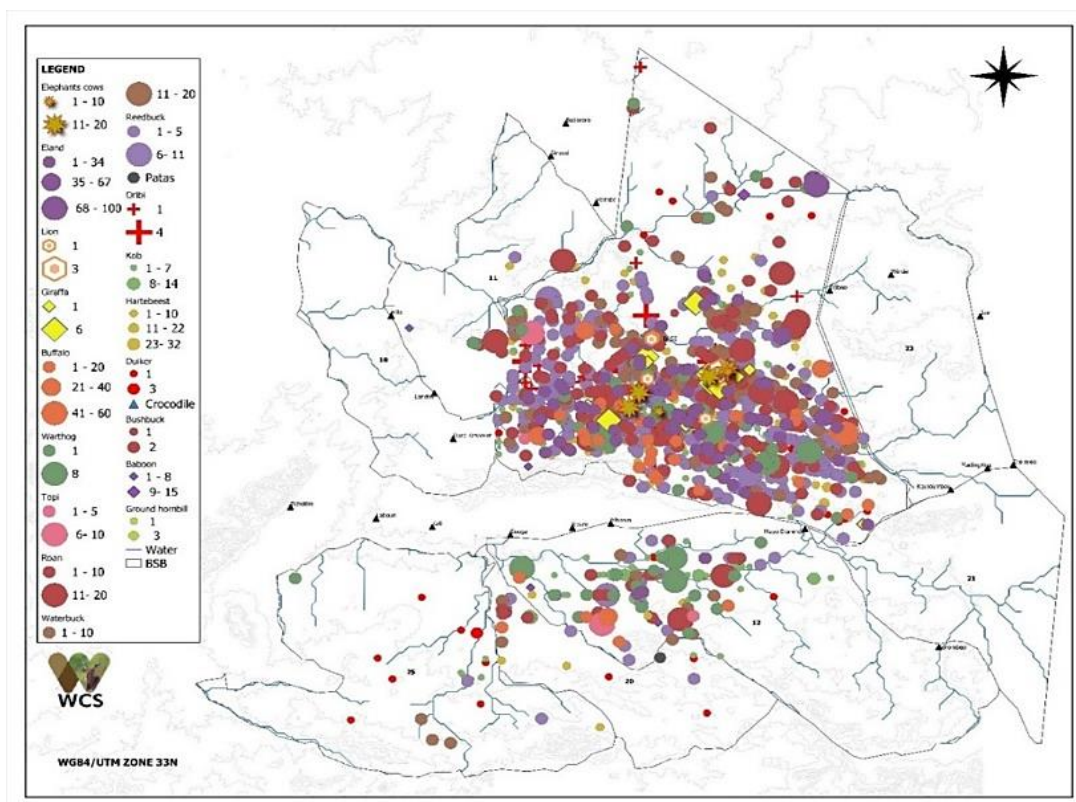


Figure 9 : Distribution de la faune dans l’UTO Bouba Ndjidda au cours de l’année 2023

La figure 9 montre une forte concentration de la faune sauvage dans le PNBN à comparer aux ZIC. Parmi les ZIC, la ZIC 12 est celle qui présente le plus d’observations des grands et moyens mammifères. Par ailleurs, le survol a permis d’observer les groupes d’éléphants au PNBN. La fréquence d’observation entre janvier et mars montre une variation d’effectif d’un groupe de 2, 11, 12, 16, 17 et 20 individus et un solitaire. La distribution spatiale des observations de cette espèce montre une plus grande fréquentation de cette dernière dans le PNBN.

Dans le cadre du suivi par télémétrie des espèces phares de la faune sauvage, la logistique nécessaire à la pose de colliers de télédétection sur 2 espèces phares est en cours de préparation. Les activités de pose de colliers proprement dites sont prévues pour début 2024.

NB : Le survol de biomonitoring n’a pas été réalisé entre avril et juin et puis d’août à décembre 2023.

5.2. MISE EN ŒUVRE DES AMÉNAGEMENTS DE GESTION

En ce qui concerne les aménagements de gestion, un total de 9 salines ont fait l’objet d’un suivi et d’un entretien par l’alimentation en sel. Les activités d’entretien des pistes

et de construction des infrastructures ont été supervisées. Pour l'année 2023, un total de 1291,2 km de pistes carrossables ont été entretenus manuellement et de nombreuses taches dans la construction de la base opérationnelle et de la base avancée Lodge. Plusieurs ouvrages de franchissement, notamment les radiers sur mayo Demsa II, mayo Liddi, mayo Demsa génie militaire et mayo Bioutou ont été réhabilités suite à quelques dégâts causés par les intempéries notamment les fortes pluies. De même, 5 ponceaux, 2 radiers et 1 ponceaux ont été construits.

5.3. DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre des activités de suivi écologique est le manque de moyens logistiques, notamment les véhicules pour le déploiement des équipes sur le terrain.



6. ECODEVELOPPEMENT ET GESTION PARTICIPATIVE

6.1. ECODEVELOPPEMENT

Le service de la conservation du PNB a participé respectivement à l'atelier de planification opérationnelles conjointe des composantes financières KFW et technique (GIZ) du Projet d'appui au Complexe transfrontalier d'aires protégées BSB Yamoussa qui s'est déroulé du 20 au 21 février 2023 à Douala au Cameroun. Les travaux ont consisté en la présentation par chaque partenaire, de la planification des activités. A l'issue des présentations des remarques et des amendements ont été faites afin d'améliorer la clarté des indicateurs et notamment la faisabilité des activités programmées. Il a été principalement recommandé de reformuler certains indicateurs d'activités afin d'en faciliter le suivi. De manière générale, il est ressorti de cette réunion, la nécessité de renforcer la coordination entre les composantes Projet pour une meilleure capitalisation et mise en commun des efforts de conservation, notamment dans le cadre de la planification des interventions d'écodéveloppement et gestion participative.

Dans le cadre du suivi des activités du projet ReSINoc, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un Centre des ressources rurales à Madingring, le service de la conservation a participé à la formation des femmes de cette localité et des villages environnants sur la valorisation des Produits Forestiers Non ligneux (PFNL) en prélude notamment à la mise en place des activités génératrices de revenus (AGR). Cette formation a porté sur la fabrication des produits dérivés à base des produits localement récoltés (ex : fabrication des jus de baobab et de tamarin). Il est cependant, attendu que les AGR soient concrètement mises sur pied.

En ce qui concerne l'identification et la priorisation des besoins des communautés riveraines, un protocole de cartographie participative des utilisations des terres et des ressources a été initié et finalisé. De plus, un questionnaire d'enquête pour identification et évaluation de la gamme de ressources disponible pour chaque ZIC est élaboré et disponible. En vue de faciliter l'accès aux ressources naturelles dans les ZIC de l'UTO Bouba Ndjidda, un cadre documentaire (MoU) qui formalise les modalités d'accès à certaines ressources des ZIC est en cours d'élaboration. La gamme des ressources recherchées dans les ZIC a été identifiée lors des réunions tenues à Rey Bouba les 2 et 3 novembre 2023. Une projection a été faite pendant les réunions quant à la vision des communautés par rapport à la distribution des ressources. Les besoins en ressources naturelles pour la commune de Rey Bouba ont été identifiés et priorisés. Des consultations ont été faites auprès des CR de Sivai, Rey Bouba, Rey Manga, Mbilla et les d'activités à proscrire ont été proposées. Les activités qui seront autorisées, les activités de cogestion, les amendes encourus en cas de violation des règles établies et les rôles des principaux organes de gestion ont été également définies.

Par ailleurs, avec l'appui de KFW/WCS pour la mise en place d'un système d'appui à la réalisation des Plans Communaux de Développement (PCD), l'identification et la priorisation de projets des PCD éligibles à l'appui a été effectuée et est en cours de consolidation. L'analyse des PCD a fait état de 1157 projets identifiés dans trois communes (Madingring :285 ; Rey Bouba : 536 ; Tcholliré: 356). Une grille de critères d'éligibilité des projets jugés prioritaires a été élaborée et consolidée le 6 octobre 2023 lors d'un atelier de renforcement des capacités et de partage méthodologique avec les CC et les CR de l'UTO Bouba Ndjidda organisé avec l'appui des partenaires financiers et techniques GIZ et WCS dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'éco développement. A l'issue de la consolidation de cette grille, les projets prioritaires des PCD ont été identifiés. Les projets prioritaires de la commune de Rey Bouba ont été affinés lors des réunions du 2 et 3 novembre. Le document cadre de financement des activités d'écodéveloppement a été partagé lors de cet atelier aux CR de Rey Bouba, Mbilla, Sivai et Rey Manga.

Dans le cadre de la signature des chartes d'utilisation des sols, des cartes participatives d'utilisation des terres ont été élaborées pour la commune de Rey Bouba. Cependant, les volontaires sélectionnés pour la carte participative dans les zones Sinassi - Vaimba et Tapare - Wafango n'avaient pas une bonne connaissance du terroir. Aussi l'activité n'a pas été conduite dans les communes de Madingring et de Tcholliré pour des raisons de sécurité. L'analyse des plans de gestion des ZIC est en cours de réalisation et des appuis en matériels de fonctionnement apportés aux CR dans le cadre de l'implication des populations dans les activités de gestion HIMO du PNB.

Dans le cadre de l'information des communes sur les retombées économiques et la valeur écologique du PNB, une stratégie de communication assorti d'un plan de communication a été élaboré et validé pour l'année 2024. Parallèlement, une charte graphique et des supports de communication ont été élaborés et validés.

Le développement des concepts et le soutien de la mise en œuvre des chaînes de valeurs ont été marqués par la tenue de 02 sessions de formation en compostage regroupant 10 comités ont été réalisées soit 300 personnes formées, et 02 coopératives soit 60 femmes formées sur les techniques de production des plants de moringa en pépinières.

6.2. GESTION PARTICIPATIVE

Dans le cadre du processus d'évaluation de l'efficacité de gestion du PNB entamé en 2022, laquelle portait principalement sur deux approches d'évaluation à savoir l'évaluation des impacts sociaux à l'aide de l'outil SAPA (*Social Assessment for Protected Areas*) et sur l'évaluation de l'efficacité de gestion à l'aide de l'outil IMET (*Integrated Management Effectiveness Tool*), deux ateliers multipartites ont été organisés respectivement le 20 janvier

2023 pour l'atelier d'enrichissement du formulaire d'évaluation IMET et le 21 janvier de la même année pour l'atelier de validation des résultats des deux approches susmentionnées. Ces ateliers ont été organisés avec l'appui technique et financier des partenaires d'appui (WCS / EU ECONORCAM, WCS / KFW et GIZ BSB Yamoussa). Au total 19 personnes ont participé à l'atelier d'enrichissement du formulaire IMET et 24 personnes à l'atelier de restitution-évaluation, parmi lesquels, les Délégués Régionaux du MINFOF, MINEPIA, et MINADER pour la Région du Nord, le Président des tribunaux de Tcholliré, le Directeur de l'Ecole de Faune de Garoua, le Délégué Départemental des Forêts et la Faune du Mayo Rey, le maire de la commune de Madingring, les représentants du Lamidat de Rey Bouba, la Responsable des portes feuilles à la KFW, les Chefs des Projets WCS BSB Yamoussa, ECONORCAM/UE et GIZ BSB Yamoussa, les gestionnaires du PNB, les Chefs de villages de Koum et Sinassi et des personnes ressources invitées en raison de leurs expertises sur les thématiques de l'atelier. Ainsi, les travaux ont principalement consisté à :

- Rappeler brièvement les approches d'évaluation IMET et SAPA ;
- Présenter les résultats des évaluations IMET et SAPA ;
- Discuter et valider les résultats des évaluations.

A l'issue de la présentation des résultats des évaluations et notamment sur la base des concepts et des sujets qui y étaient abordés, de nombreux échanges en plénière se sont tenus et lesquels étaient axés autour des points suivants :

- La subjectivité et l'applicabilité des outils d'analyse IMET et SAPA pour les aires protégées ;
- Le renforcement de la sensibilisation des populations riveraines du PNB sur l'importance et les retombées visibles des aires protégées pour susciter leur adhésion aux objectifs de la conservation ;
- Le soutien de l'autorité traditionnelle aux activités de conservation ;
- La transparence dans le processus de recrutement du personnel communautaire et appui au service de conservation ;
- L'appui au MINJUSTICE pour l'amélioration des conditions de détention des prisonniers à Tcholliré ;
- Le rôle important des relais communautaires dans la sensibilisation des populations riveraines.

A l'issue des échanges qui ont été fructueux, des recommandations ont été formulées à l'intention de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et notamment du MINFOF et ses partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, le service de la conservation a mis en œuvre avec l'appui de Biodiversité Environnement et Développement Durable (BEDD, une campagne de sensibilisation sur la préservation des grands carnivores et la pérennisation des réseaux trophiques au profit des écoles primaires de Bongo, Ouro kessoum, Gaba, Tham, Gouga, Manaya, Koum et Mbissiri). Dans le même ordre, une stratégie de distribution des manuels d'éducation environnementales dans les écoles et de formation des maîtres d'écoles dans les 04 arrondissements riverains du Parc a été planifiée. Entre autres, BEDD a également accompagné le service de la conservation dans la planification de la collecte des données ethno zoologiques sur la girafe en vue de comprendre les usages de tout ou partie de cet animale par les communautés riveraines.

En avril, le service de la conservation du PNBN a participé à travers un atelier, à la planification de la stratégie de distribution des manuels d'éducation environnementales et à la formation des maitres dans les écoles des quatre arrondissements riverains du Parc. Cet atelier a permis notamment avec la participation des responsables de l'éducation de base pour la région du Nord de planifier la distribution des documents de l'éducation environnementale dans les inspections de l'éducation de base des arrondissements de Tcholliré, Rey Bouba, Madingring et Touboro puis, dans les établissements de ces arrondissements. Par ailleurs, la validation des livres et la formation des inspecteurs et animateurs pédagogiques sur les techniques d'animation et de suivi de l'enseignement de l'éducation à l'environnement, soit un total de 37 formateurs d'enseignants des écoles primaires situées dans la lisère du PNBN. A cet effet, l'appui de la GIZ a permis la distribution de 160 000 livres d'éducation environnementale dans les différentes écoles de la périphérie du Parc National de Bouba Ndjidda notamment dans les 04 Inspections (Tcholliré, Madingring, Touboro et Rey Bouba) qui ont assuré la redistribution dans les écoles primaires de leur arrondissements respectifs. L'enseignement effectif de l'éducation à l'environnement est acté dans près de 490 écoles primaires autour du PNBN touchant 144 225 élèves soit 75 013 garçons et 69 242 filles.

En mai, la participation du service de la conservation à la célébration de la fête de l'unité nationale du Cameroun a permis de promouvoir le Parc National de Bouba Ndjidda et de consolider la visibilité du BSB auprès des populations riveraines. Cette activité a consisté en deux principales articulations, à savoir une projection cinématographique à ouro Kessoum et la participation au défilé dit à Rey Bouba le 20 Mai 2023.

Dans le cadre du fonctionnement des organes de gestion du PNBN, il s'est tenu entre le 17 et le 20 novembre 2023, le Comité Consultatif Local et le Comité de Gestion. La principale résolution tirée de ces Comités est que le Comité entérine les recommandations formulées par le Comité Consultatif Local et valide le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) pour

l'année 2024. Il a été recommandé d'intégrer les Communes dans le Comité Consultatif Local plus tôt que dans le Comité de Gestion et de veiller à la cohérence entre les projets d'écodéveloppement proposés par les Communes et les critères d'éligibilité des activités préalablement élaborés et validés, lors de la descente prévue dans le cadre de la consolidation du PTAB 2024.

Dans le cadre du suivi et l'évaluation des activités de gestion du PNB, il s'est tenu le 13 une séance de travail portant sur l'évaluation du PTAB 2023 et de la présentation du PTAB 2024.

A l'issu des échanges, il a été recommandé

- D'organiser une réunion de coordination avec les partenaires pour un plaidoyer au sujet du recrutement des personnels communautaires ;
- De mettre en œuvre le contrat convenu ;
- De mettre en exergue dans le rapport de fin de phase du projet, les indicateurs de phase, les indicateurs annuels et la contribution des activités au résultats globaux ;
- De suggérer au MINFOF de saisir le MINAT par rapport à la situation du site d'orpaillage au Nord du PNB ;
- Faire un plaidoyer pour la résolution du problème d'orpaillage ;
- D'insérer dans les PTA 2023 et 2024, toutes les activités à réaliser durant les projets, les pourcentages de référence, le pourcentage de réalisation et le budget.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique, une session de sensibilisation des autorités judiciaires et d'harmonisation des procédures de suivi du contentieux faunique dans la région du Nord, s'est tenue du 9 au 11 novembre à Garoua. Il a été recommandé au MINFOF Nord de se rapprocher de la hiérarchie du MINFOF à l'effet de clarifier la question de la représentativité du MINFOF aux audiences, de faire un plaidoyer pour que la rétrocession des quotes-parts des taxes d'affermages aux communes et communautés riveraines, soit conditionnée par la présentation des projets spécifiques de développement socio-économiques et de siéger systématiquement à la suite du procureur pendant toutes les audiences qui relèvent des forêts et de la faune conformément aux dispositions à l'article 147 de la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994. Aux partenaires financiers et techniques il a été recommandé d'appuyer les juridictions de la région du Nord dans le suivi du contentieux en matière de forêt et faune et de la lutte contre la criminalité faunique.

Dans le cadre de la désignation des zones d'intervention pour la restauration des paysages à l'intérieur et à l'extérieur des espaces protégés, un concept de mise en œuvre d'un projet de construction d'un centre de formation est en cours d'élaboration, 13 associations de transhumants et des autochtones ont été restructurées soit 5 redynamisées et 8 autres créées. De plus, 4 zones et 13 villages de concentration des transhumants et des autochtones ont été

définis autour du PNB. Dans le même ordre, dans le cadre de la délimitation et le développement de zones pastorales locales sur la base des approches communes et transfrontalières d'utilisation de l'espace pour la transhumance, une infrastructure pastorale a été construite pour le stationnement et 4 points focaux ont été mis en place pour faciliter la gestion des conflits. De plus, un atelier EGGOU GOL a été organisé impliquant 234 transhumants et autochtones, soit 162 hommes et 72 femmes.



7. GEOMATIQUE

7.1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE GEOMATIQUE

Aucune activité n'a été réalisée dans le cadre de la géomatique. Il faut noter que le PNBN est en sous-effectif de personnel écogarde.



8. GESTION TRANSFRONTALIERE

8.1. MISE EN ŒUVRE DES PATROUILLES TRANSFRONTALIERES

Au cours de l'année 2023, une patrouille transfrontalière a été réalisée du 25 au 31 mars au sein du complexe Binational Séna Oura-Bouba Ndjidda. Cette patrouille a impliqué les personnels du service de la conservation du Parc National de Séna Oura et du Parc National de Bouba Ndjidda. Au total Neuf (9) personnel du PNBN ont participé à cette patrouille soit un écogarde, deux PAC et six militaires pour un total de 63 Hommes jours. Le principe de patrouille s'est basé sur la stratégie de lutte anti braconnage définie pour le Complexe BSB. La patrouille transfrontalière n'a pas pu être réalisée entre avril et juin pour des raisons d'ordre organisationnel.

8.2. REDEFINITION DE LA STRATEGIE LAB TRANSFRONTALIERE

Une relecture des PASLAB spécifiques du PNBN et du PNSO a été effectuée en prélude notamment à la redéfinition de la stratégie LAB transfrontalière. Des recommandations ont été formulées dans le cadre de la lutte anti braconnage transfrontalière, il s'agit notamment principalement de :

- Mettre en œuvre les objectifs stratégiques de l'accord BSB dans le cadre de la gestion concertée du complexe BSB ;
- Mettre en place une base de données interactive (LAB et renseignement) pour le BSB avec des restrictions et des niveaux d'accès pour les utilisateurs.

8.3. PARTICIPATION AUX REUNIONS DES DIFFERENTS ORGANES DE GESTION CBPE, CTPE, CBSA ET PFBC

Deux sessions du CBPE qui se sont tenues dont l'une à Ndjaména au Tchad entre du 23 au 24 février 2023, et l'autre à Garoua entre le 20 et 21 novembre 2023. Les travaux ont consisté pour la première session, en l'élaboration d'un draft de planification opérationnelles des activités du Complexe BSB sui des échanges en plénière. Tandis que la deuxième a consisté en l'évaluation de la mise en œuvre de la planification opérationnelle. Les échanges lors de la première session ont porté principalement sur :

- L'appui au fonctionnement de la Brigade Binationale LAB ;
- L'élaboration d'un protocole spécifique pour le recrutement et la gestion du personnel communautaire dans le BSB ;
- L'actualisation et la validation de la chaine de renseignement et d'alerte du BSB ;
- L'appui au fonctionnement de la cellule de renseignement transfrontalière ;
- La participation du BSB aux différentes plateformes relatives à la gestion de la transhumance transfrontalière sous régionale ;
- L'élaboration et la validation du protocole de fonctionnement du CTBS ;

- La mise en place du secrétariat de l'Accord.

A la suite des échanges, la planification a été validée et des recommandations formulées à l'intention de MINFOF et du MEPDD, mais également des partenaires techniques et financiers.

La deuxième session a eu comme résolutions que :

- Le Comité constate aucune avancée de l'OCFSA dans l'élaboration et la validation d'un protocole spécifique relatif au recrutement du Personnel Communautaire dans le BSB. En conséquence, le Comité retire à l'OCFSA ledit mandat et ouvre aux consultants indépendant la réalisation de ladite activité;
- Le Comité approuve que le CSTB agisse comme instance supérieure des Comités Scientifique et Technique prescrits dans les Plans d'Aménagement du PNB et du PNSO ;
- Le Comité confie le mandat à l'EFG pour la facilitation de l'élaboration et la validation du protocole spécifique définissant les missions et le fonctionnement du CSTB conformément au texte de l'Accord BSB-Yamoussa ;
- Le Comité approuve la liste non exhaustive des institutions de recherche devant collaborer avec le CSTB ;
- Le Comité approuve la liste non exhaustive des axes de recherche pour le BSB.

8.4. DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée dans le cadre de la mise en œuvre des patrouilles transfrontalières est le manque de moyens logistiques et autres matériels de terrain.



9. PERSPECTIVES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2024

9.1. PERSPECTIVES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2024

- Renforcer l'implication des autorités traditionnelles et la Place Centrale du Lamidat de Rey Bouba dans la conservation des ressources de l'Unité technique Opérationnelle Bouba Ndjidda ;
- Accélérer la finalisation et la validation nationale du Plan d'aménagement Révisé du Parc National de Bouba Ndjidda et de sa zone périphérique ;
- Poursuivre la mise en place d'un cadre de dialogue permanent avec les bergers locaux et transhumants et engager des actions concrètes pour la résolution du problème d'envahissement de cette aire protégée par le bétail ;
- Poursuivre le renforcement du système de gestion des infrastructures, des équipements et des ressources du Parc National de Bouba Ndjidda ;
- Poursuivre la viabilisation de la base vie de Koum ;
- Poursuivre les démarches pour l'hébergement et la gestion d'une base de données relationnelle et d'un site Web pour le Parc National de Bouba Ndjidda ;
- Poursuivre la mise en œuvre des activités des deux feuilles de route validées aux assises des Comités Binational et Trinationaux de Supervision et d'arbitrage tenues à Douala en Décembre 2019, relative à l'opérationnalisation des protocoles Spécifiques LAB et Ecodéveloppement issus des accords Binational Tchad-Cameroun et l'Accord Trinationnel LAB Cameroun-Tchad-Centrafricain ;
- Renforcer la mise en œuvre effective de la stratégie de lutte contre le braconnage de l'Unité technique Opérationnelle Bouba Ndjidda validé par le MINFOF en 2019 au cours de l'atelier de lancement du Projet KFW/WCS d'appui au complexe transfrontalier Bouba Ndjidda - Sena Oura ;
- Poursuivre les négociations pour la réalisation du micro zonage de toutes les aires protégées de l'Unité Technique Opérationnelle Bouba Ndjidda, assortis des chartes d'utilisation du terroir validées par tous les intervenants dans l'espace rurale,
- Poursuivre le suivi effectif des activités de la chasse sportive dans les Zones d'Intérêt Cynégétique riveraines et opérationnaliser une stratégie pour l'amélioration de l'offre touristique (tourisme de vision et cynégétique) des aires protégées de l'Unité Technique Opérationnelle Bouba Ndjidda ;
- Poursuivre la mise en place et le fonctionnement effectif du système de suivi écologique capable d'assurer in situ le bio-monitoring des populations animales et leur habitat et de présenter en temps réel la tendance évolutive de la faune sauvage de l'aire protégée ;

- Poursuivre la mise en place d'un répertoire de salines naturelles existantes et l'identification des sites potentiels pour la création des salines artificielles et assurer leur entretien et leur suivi quotidien ;
- Poursuivre le renforcement de la coordination des interventions des Partenaires Techniques et Financiers qui interviennent dans cette Aire Protégée, afin de mettre en cohérence leurs différentes activités avec celles définies dans le plan d'aménagement ;
- Poursuivre la mise en place et l'opérationnalisation du plan continu de renforcement des capacités des ressources humaines, interne au Parc National de Bouba Ndjidda ;
- Poursuivre le développement et l'implémentation d'une stratégie d'écodéveloppement, basée sur une sensibilisation active des populations des villages riverains en vue de stimuler leur prise de conscience et leur adhésion aux objectifs de conservation de la faune sauvage ;
- Poursuivre la mise en place d'une plateforme de collaboration avec les populations riveraines, en vue d'améliorer leur implication dans la prise de décision dans la gestion de ce Parc tel que le recommandent les normes et standards internationaux ;
- Participer de concert avec le Partenaire WCS, à la mise en place d'une Unité Régionale LAB ;
- Sensibiliser les populations qui mènent des activités agricoles empiétant sur le Parc National afin de restaurer les zones dégradées par ces dernières ;
- Poursuivre la matérialisation ou la signalisation des limites géographiques du Parc National de Bouba Ndjidda et des zones protégées riveraines ;
- Poursuivre l'amélioration de la coordination des activités de Lutte Anti braconnage entre le Parc National et les Zones d'intérêt cynégétique ;
- Poursuivre l'amélioration du fonctionnement d'un cadre d'échange et de concertation avec les instances judiciaires locales afin d'améliorer les procédures de suivi judiciaires ;
- Poursuivre le renforcement de la collaboration à l'échelle du complexe Binational pour une meilleure gestion transfrontalière ;
- Poursuivre la mise en place d'un système de suivi évaluation permanent, permettant d'évaluer le niveau de réalisation des indicateurs de mise en œuvre du plan d'aménagement du Parc et de sa zone périphérique.



10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

10.1. CONCLUSION

En définitive, le Parc National de Bouba Ndjidda et les zones protégées adjacentes constituent une unité de gestion qui regorge d'une importante biodiversité, importance appréciable notamment sur le plan de la richesse spécifique, les liens écologiques, les retombées économiques (tourisme de vision et cynégétique). Cependant ces importances sont mises en péril par les nombreuses menaces qui pèsent sur les Aires Protégées. Néanmoins les efforts de conservation consentis avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers présents au PNBN permettent de faire pencher la balance vers une protection effective des ressources biologiques et une amélioration significative du cadre de gestion de l'Aire Protégée. En effet, les données de suivi de la faune par le survol aérien et éventuellement les caméras pièges, montrent une présence de plus en plus importante de la faune sauvage dans le PNBN, traduisant en quelque sorte l'impact des actions de surveillance et de contrôle dans le Parc d'une part et sa zone périphérique ces dernières années d'autre part. Cependant, ces efforts nécessitent d'être renforcés davantage dans les ZIC riveraines afin de favoriser la recolonisation plus importante de ces dernières par la faune sauvage. Entre autres, il ne serait pas anodin d'affirmer sur la base des expériences vécues que, le Parc National de Bouba Ndjidda dispose d'un minimum de ressources financières pour assurer sa gestion efficace et efficace. L'urgence actuelle rentant, toutes proportions gardées, la mise à disposition dans un délai raisonnable des ressources humaines qualifiées.

10.2. RECOMMANDATIONS

- Renforcer le parc automobile du Parc National de Bouba Ndjidda afin d'améliorer la promptitude et l'efficacité dans les activités menées ;
- Renforcer les ressources humaines du Parc National de Bouba Ndjidda en terme d'écogardes ;
- Relancer le plaidoyer pour la récupération de la partie Nord-Ouest du Parc National de Bouba Ndjidda ;
- Doter le Parc National de Bouba Ndjidda en matériels performants de collecte des données sur la faune sauvage et leurs habitats ;
- Doter le Parc National de Bouba Ndjidda en matériels bureautiques performant afin d'assurer un fonctionnement optimal des unités de gestion ;
- Faciliter la pose de nouveaux colliers émetteurs pour optimiser le suivi en temps réel des espèces phares de l'UTO Bouba et dans le paysage de la région du Nord tout entier.